



Thouars Canoë Kayak
Chez M. Martin Stéphane
29 rue des écoles
79100 SAINTE VERGE

AUTORISATION PARENTALE 2020

En cas d'accident ou de maladie, l'association Thouars Canoë Kayak s'efforce de prévenir les parents, le plus rapidement possible. En cas de nécessité, ou sur orientation des services de secours, l'association Thouars Canoë Kayak pourra être amenée à conduire l'enfant au Service des Urgences le plus proche.

- Nous autorisons, au préalable, toute intervention chirurgicale jugée nécessaire par les médecins du fait de l'état de santé de mon enfant, pour le cas où aucun des deux parents ne pourrait être joint en temps utile pour être présent ou pour consentir à cette intervention.
- Nous autorisons l'association Thouars Canoë Kayak, en cas d'indisponibilité absolue des deux parents, à reprendre l'enfant à la sortie de l'Établissement de santé.

Je soussigné,.....,

responsable légal de l'enfant.....

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à

le...../...../.....

Signature des parents :